

FICHE ACTION 2020 DE LA COMMUNE DE MARAUSSAN

REFERENT CANICULE :

Madame Anne-marie BOUCHIEU
Adjointe au Maire, Vice présidente déléguée CCAS
Mairie
Avenue Général Balaman
Tél : 04-67-90-09-20
6.80.33.95.74 (permanence Police Municipale 7 jours / 7)

Cellule de Veille Municipale

- ✧ Les Membres du C.C.A.S. ;
- ✧ Le Conseil Municipal ;
- ✧ Les Professionnels de santé exerçant sur MARAUSSAN (1 Docteur, 8 Infirmiers) ;
- ✧ La pharmacie du Village ;
- ✧ Les Associations de service intervenant sur la Commune (A.D.M.R. et Présence Verte).

Comme demandé dans le plan départemental, mais sans aucun engagement de la part de ses membres, cette cellule sera invitée à se réunir dès le niveau d'alerte 2 prononcé par le Préfet de l'Hérault.

Indication des personnes vulnérables :

Une liste confidentielle est ouverte en Mairie pour recueillir les noms et coordonnées des personnes vulnérables (âgées, handicapées, isolées) qui souhaiteraient y figurer ou seraient signalées par des tiers.

Informations générales :

- ✧ Une note présentant les conseils généraux à suivre et l'ensemble des téléphones utiles et d'urgence sera affichée sur tous les panneaux municipaux.
- ✧ Un message général sera proposé pour insertion dans la presse.
- ✧ Un message d'alerte (niveau 2) sera diffusé sur le panneau lumineux et sur les panneaux municipaux dès que le Préfet déclenchera ce niveau d'alerte.

Lieux collectifs climatisés sur la Commune :

E.H.P.A.D. Résidence « Terre Blanche » Route de Poussan
Hôtel de Ville Avenue Général Balaman.
Médiathèque Place Marcel Barrère.

Intervenants possibles en cas de crise (niveau 2, 3, et 4) :

Les personnes, professionnels et associations de service identifiées dans la cellule de veille municipale.
En cas de déclenchement des niveaux 2, 3 et 4 par le Préfet de l'Hérault, les interventions et visites systématiques des personnes vulnérables identifiées seront organisées par cette cellule de veille en fonction des disponibilités et responsabilités de chacun.